



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Algerie

Question écrite n° 3270

Texte de la question

M Jean Charbonnel appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur l'avenir de la scolarisation en français des enfants dits « bi-nationaux » en Algérie. Le système mis en place afin de pallier les décisions adoptées par le Gouvernement algérien, destiné à faciliter matériellement et administrativement la scolarisation de ces enfants sur le territoire français, ne saurait en effet être considéré que comme un pis-aller. Quand bien même l'aspect financier de ce dispositif permettrait aux familles les plus modestes de scolariser leurs enfants en France, cette solution ne saurait être considérée comme définitive tant elle semble partielle et humainement peu satisfaisante. En conséquence, il lui demande s'il lui paraît possible de trouver un terrain d'accord avec le Gouvernement algérien afin que la scolarisation en français soit poursuivie sur le territoire algérien comme dans les autres pays du Maghreb sans pour autant mettre en cause la souveraineté de l'Algérie.

Texte de la réponse

Reponse. - Des démarches pressantes et au plus haut niveau n'ont pu convaincre les autorités algériennes de revenir sur leur décision de ne plus autoriser l'accès des établissements scolaires français en Algérie aux binationaux franco-algériens, considérés comme Algériens, en Algérie, au regard du droit algérien. Cette mesure paraît aujourd'hui irréversible. Mais comme le sait l'honorable parlementaire, les autorités françaises ont immédiatement pris les décisions qui s'imposaient pour que ces enfants ne soient pas davantage pénalisés. Des moyens d'urgence ont été immédiatement mobilisés pour aider les familles de ces enfants. Au-delà des mesures arrêtées dès septembre 1988, le ministère des affaires étrangères, en liaison avec le ministre de l'éducation nationale et le ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, recherche des solutions sur le long terme, à la fois pratiques et justes. Il reste que les enfants binationaux doivent pouvoir continuer à bénéficier en Algérie d'un enseignement de qualité. En effet, il nous appartenait de faciliter - pour ce qui nous concerne - l'insertion de ces enfants qui auraient opté pour ce système scolaire algérien, ainsi que d'ailleurs des nationaux algériens auparavant scolarisés dans des établissements français. C'est dans ce but que les autorités françaises aident l'Algérie à mettre en place une filière internationale bilingue. Une soixantaine de professeurs français ont été détachés à cet effet au lycée algérien Descartes. Ils contribuent au développement d'une nouvelle forme de coopération, toute axée sur la continuité pédagogique, qui devrait très rapidement porter ses fruits. À terme, les enfants qui auraient suivi ce cursus pourront se présenter à un examen algérien proche du baccalauréat français (baccalauréat international).

Données clés

Auteur : [M. Charbonnel Jean](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3270

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 1988, page 2695